



COMPTE RENDU SYNTHETIQUE N° 39 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2026

Présents : Pascal AUGER, Didier PIGNÉ, Claudie BOUTELOUP, Jean-Marc CARPENTIER, Philippe SURPLIE, Sylvie MINOLI, Cécile MANA, Pascal FOUQUE, Chantal JEAN, Nadine COCHINARD, Sylvie FOUQUE, Sébastien LELOUP, Anita MORTECLETTE, Patrick THIBAUT, Patrick HAUTEMER, Laure DENEUFBOURG, Michel BOUTEILLA

Absents Excusés :
DUTHIL Isabelle, pouvoir donné à Sylvie FOUQUE

Absents Non Excusés :
Céline HARBANE, Fabrice RIVIÈRE, Caroline SOUCHET, Evelyne COLLIN

Secrétaire de séance : Pascal FOUQUE

Avant d'aborder l'ordre du jour M. Le Maire fait une déclaration :

« Avant de dérouler le dernier ordre du jour du conseil municipal du mandat, je souhaite rendre hommage à tous les élus du conseil municipal qui ont parcouru ce long chemin avec moi pendant 6 ans.

Colistiers ou élus de l'opposition, nous avons menés ensemble des débats, parfois très discutés, et votés des projets pour le bien de nos concitoyens, mais toujours démocratiquement

Au début de notre mandature, dans un contexte difficile, en pleine période de covid, nous avons dû faire face à de nombreux problèmes dont nous n'avions pas eu connaissance et auxquels nous n'étions pas préparés.

J'ai eu de la chance de travailler avec des collaborateurs tels que vous, toujours prêts à se mobiliser pour faire aboutir les projets de la commune et cela en toute intégrité.

J'avoue que, sans vous, j'aurais eu du mal à mener à bien ces projets et nos concitoyens ne bénéficieraient pas de la qualité de vie que la ville leur offre aujourd'hui, même si je reconnais que cela pourrait être encore mieux.

Être élu n'est pas une chose facile, vous vous en êtes rendus compte, et exercer ses fonctions de Maire sans s'appuyer sur une équipe n'est pas imaginable. Merci à vous qui me faites l'honneur d'être restés à mes côtés.

Malgré des « coups de gueules » et de larges éclats de rires lors de réunions de bureaux, vous avez réussi à relever les défis de notre engagement et vous avez travaillé sans compter dans vos différentes délégations pour accomplir un travail exemplaire.

A la fin de ce dernier conseil, une fois n'est pas coutume, nous invitons toutes les personnes présentes à partager le verre de l'amitié en toute convivialité. »

2.2 2. Approbation du Compte Financier Unique 2025

Le passage au Compte Financier Unique (CFU) au 1^{er} janvier 2026 concernant l'exercice budgétaire 2025 a été acté lors du Conseil Municipal du 25 septembre 2025.

Le CFU a vocation à se substituer au compte administratif et au compte de gestion.

Entièrement dématérialisé, ce document est un travail collaboratif et concerté de la collectivité et du comptable public.

Comme pour le vote du compte administratif Monsieur le Maire doit quitter la séance le temps du vote, séance qui sera alors présidée par le Doyen d'âge présent.

M. Le Maire donne la parole à M. Fouque pour la présentation du CFU :

M. Fouque apporte les précisions suivantes : Les reports antérieurs qui étaient de 277 435.27 euros à fin 2024 sont passés à 322 685.09 euros en fin 2025 soit une augmentation de 45 249.82 euros. C'est un niveau acceptable pour la collectivité d'autant plus que les montants des reports entre la section de fonctionnement et la section d'investissement se sont inversés. Il est en effet préférable que le report soit positionné en section de fonctionnement dont le rôle est d'assurer le quotidien de la commune alors que la section d'investissement a pour objectif l'achat ou le renouvellement de matériel à longue durée de vie. A noter par ailleurs un report de « reste à réaliser » de 168 000 euros résultants de projets lancés en 2025 et dont il reste une partie du paiement à effectuer.

Résumé chiffré du CFU :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	777 378.97€	3 315 114.97€	4 092 493.94€
	Recettes réalisées	516 753.72€	3 430 704.16€	3 947 457.88€
	Restes à réaliser	0.00€	0.00€	0.00€
	Intégration du SMIOCE	3 874.25€		
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	1 044 024.20€	3 325 905.01€	4 369 929.21€
	Dépenses réalisées	557 768.74€	3 176 439.32€	3 734 208.06€
	Restes à réaliser	168 000€	0.00€	168 000€
	Intégration du SMIOCE		2 694.78€	
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-41 015.02€	254 264.84€	213 249.82€
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	266 645.23€	10 790.04€	277 435.27€
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	225 630.21€	265 054.88€	490 685.09€
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-168 000€	0.00€	-168 000€
Résultat cumulé	Excédent/déficit	57 630.21€	265 054.88€	322 685.09€
Résultat de clôture 2025	Excédent/déficit	229 504.46€	262 360.10€	491 864.56€

Différents graphiques sont présentés par M. Fouque comme tous les ans montrant les évolutions au cours des années du mandat :

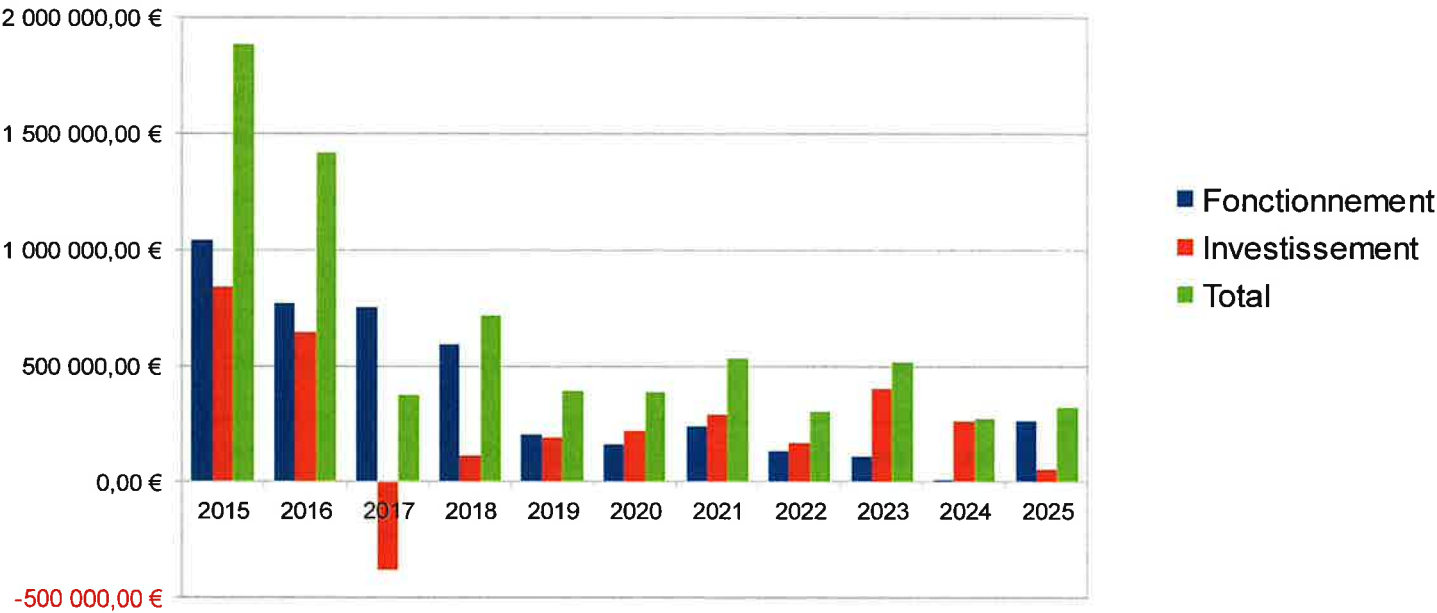
Evolution des reports de fin d'année

Section	Type	Reports fin 2023	Reports fin 2024	Réalisé 2025	Reports fin 2025
Fonctionnement	Recettes	113 425,04 €	8 533,36 €	3 430 704,16 €	265 054,88 €
Fonctionnement	Dépenses	0,00 €	0,00 €	3 176 439,32 €	0,00 €
Reprise Caisse des écoles			2 256,68 €	€	
Investissement	Recettes	406 793,28 €	266 645,23 €	516 753,72 €	57 630,21 €
Investissement	Dépenses	0,00 €	0,00 €	557 768,74 €	0,00 €
Reste à réaliser en 2026				168 000,00 €	168 000,00 €
Total		520 218,32 €	277 435,27 €	45 249,82 €	490 685,09 €

Le total des reports fin 2024 + (Le total des recettes en fonctionnement + Le total des recettes en investissements) – (Le total des dépenses en fonctionnement + Le total des dépenses en investissements) = le report en section de fonctionnement + le report en investissements + le reste à réaliser 2026)

Le report total passe de 277 435,27 € fin 2024 à 322 685,09 € fin 2025 soit une augmentation de 45 249,82 €. Nous sommes à un niveau acceptable pour la collectivité. L'inversement des hauteurs de montant entre la section de fonctionnement et la section d'investissement est positif. C'est la section de fonctionnement qui assure la continuité de l'activité. Il est intéressant d'y avoir une « réserve ». Les sommes disponibles en section d'investissement ont vocation à être dépensées dans l'entretien ou le renouvellement de l'existant et les nouvelles réalisations. En plus de ce report de 322 685, 09 € il y a 168 000 € de reste à réaliser qui ont été transférés pour assurer le paiement des projet encours.

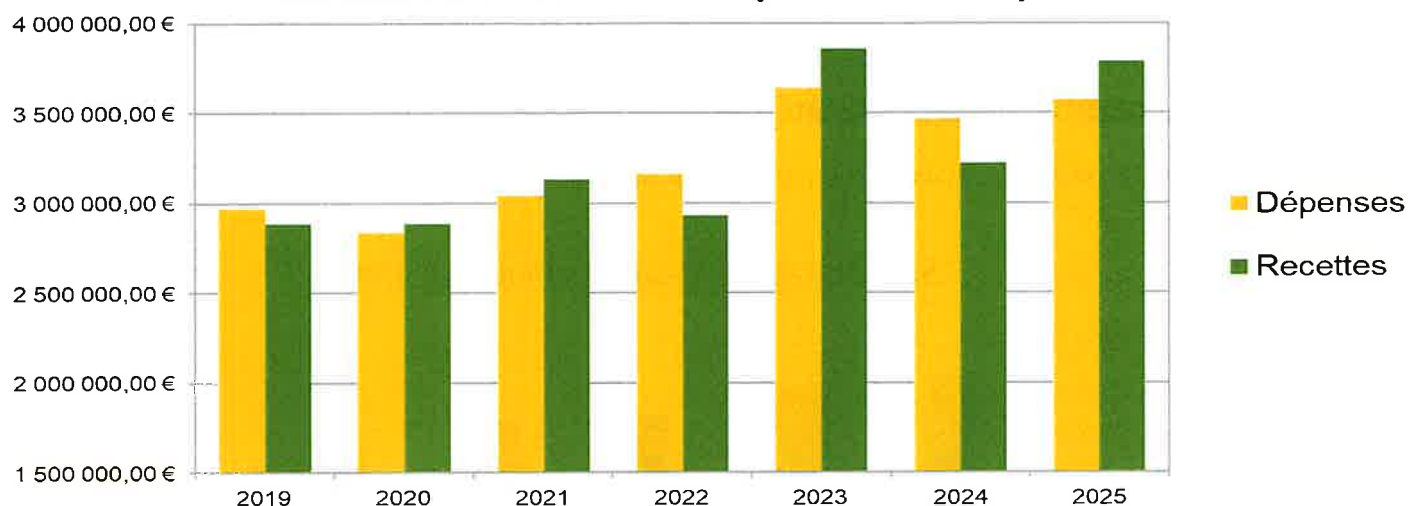
Evolution des reports de fin d'année sur le budget de la commune



Ce graphe, qui intègre les données 2025, montre un redressement des reports en fin d'année 2025. Le reste à réaliser dans la section d'investissement est intégré. Le Reste à réaliser diminue le report en investissement.

Nous avons une stabilité dans les reports d'une année sur l'autre depuis 6 ans. Il n'était pas possible qu'il en soit autrement sans mettre la collectivité en grande difficulté.

Evolution des recettes et dépenses réelles par année



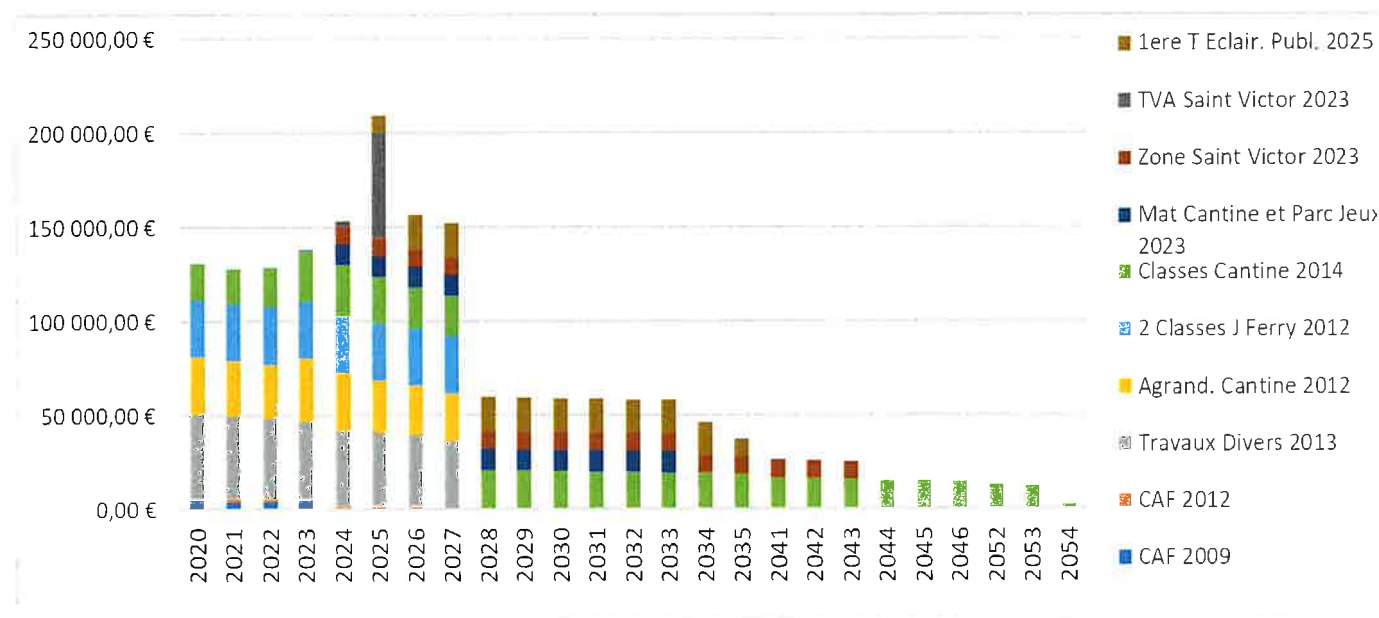
Le graphique qui présente l'évolution des dépenses et recettes réelles, année après année montre plusieurs choses :

Les dépenses réelles sont bien inférieures aux recettes en 2025.

Les recettes et dépenses sur les 6 dernières années (2020 – 2025) sont équilibrées avec un excédent de 90 915,60 €.

L'accroissement des dépenses des 3 dernières années correspond en grande partie à la réalisation de projets d'investissements qui ont bénéficié de subventions et d'emprunts en recette. Cela a été possible grâce à une nouvelle capacité de financement basée sur un équilibre budgétaire et le remboursement des emprunts contractés précédemment.

Suivi du remboursement des emprunts (Intérêt + capital) année par année



Le graphe qui montre l'évolution des remboursements intérêt plus capital met en évidence :
Le remboursement en une fois de l'emprunt TVA pour les travaux faits sur le site Saint-Victor pour 54 000 € en 2025

La commune pourra de nouveau emprunter dès 2026 et surtout après 2027.

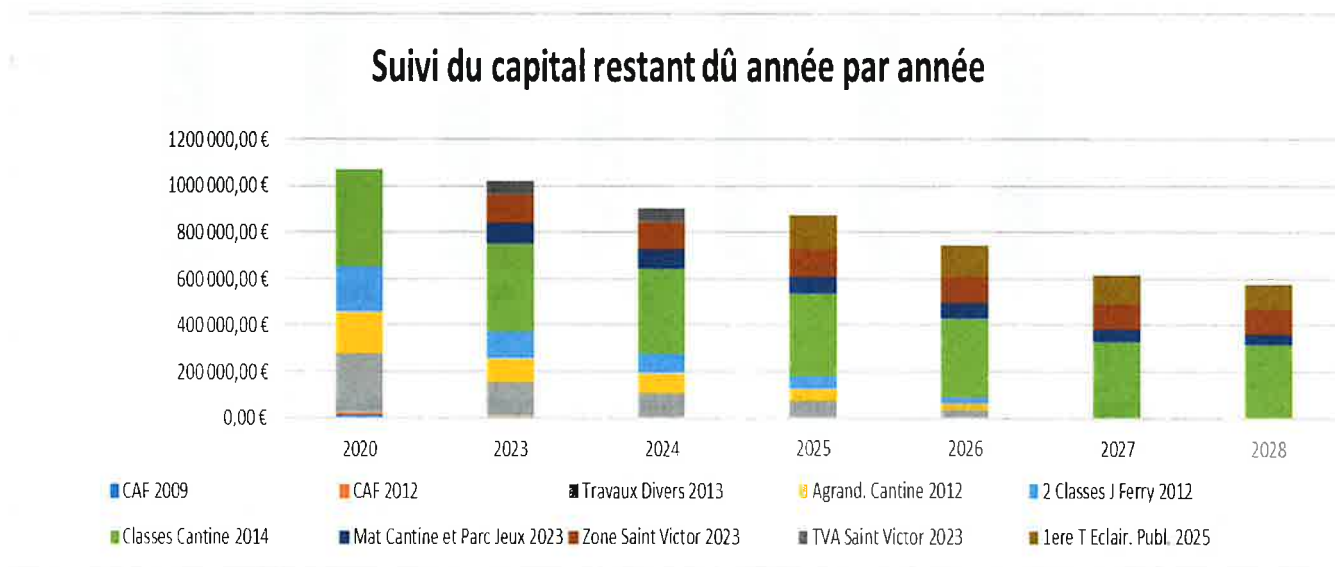
Les nouveaux emprunts ont tout de même maintenu le niveau de remboursement à un niveau acceptable

Les données à partir de 2026 sont des données estimées car plusieurs emprunts sont à taux variables.

Les investissements fait sur l'éclairage public et les isolations des bâtiments notamment vont générer des économies dans la section fonctionnement à partir de 2026.

Suivi du capital restant dû au 31 décembre année par année

Ces chiffres sont repris des états fournis par les organismes de crédit



Cette légère augmentation des montants à rembourser sur les années 2024 à 2027 est à mettre en perspective du désendettement de la commune.

Entre fin 2019 et fin 2025 le capital restant dû est passé de 1 189 264,30 € à 878 371,96 € soit une diminution de **310 892,34 €**, soit **-26,1 %**. Nous avons contracté 4 nouveaux emprunts sur la période. 2 emprunts pour le reste à charge de la collectivité sur les travaux du site Saint Victor, 1 emprunt pour l'aménagement du parc de jeux Jacques Duclos et le dernier pour la première tranche de rénovation de l'éclairage public.

Si nous considérons la capacité d'emprunt, on peut supporter une dette autour de 1 000 000 € ce tableau donne une évaluation de la capacité d'emprunt sur une ou plusieurs années.

Commentaires sur la section de fonctionnement

Le report de la section de fonctionnement est en hausse de 254 264,84 €. Si on ne regarde que les chiffres, les causes de cela se trouvent dans les recettes réalisées. Mais nous nous attendions à une réalisation de budget difficile et les efforts ont été faits sur les dépenses

L'ensemble des dépenses sur chacun des chapitres ont été très stables. Cela n'est possible que grâce à un suivi rigoureux et à des choix dans les dépenses. Les besoins, la demande des habitants appellent à dépenser plus. Nous l'avons fait dans la mesure des possibilités. Nous avons également payé des factures de 2024 car nous n'avions pas reçu en 2024 toute la contribution de l'état sur la cantine à 1 €.

Il faut noter un petit effet baisse des taux d'intérêts.

Du coté des dépenses :

Dans le chapitre : 012 - Charges de personnel et frais assimilés Nous avons encore un fort besoin en remplacement et renfort de personnel. Ceci était vrai en 2024 et le reste en 2025. Nous avons 46

emplois ouverts au 31/12/2025 42 en temps plein plus 4 en temps partiel, pour 45,48 ETP. Au 31 décembre la collectivité comptait 37 fonctionnaires pour 36,46 ETP 9 postes ouverts n'étaient donc pas pourvus. En plus de ces 37 personnes la collectivité est pourvue de 9,31 ETP non titulaires qui sont soit en remplacement soit en surcharge d'activité. Il n'y a pas eu de départ en retraite en 2025 et il y a eu 2 intégrations dans la fonction publique territoriale. Au global les **012 - Charges de personnel et frais assimilés sont stables**

Du côté des recettes :

C'est sur ces chapitres que nous mesurons des effets qui sont significatifs.

Ce qui est pérenne

La croissance du foncier bâti engendre de nouvelles recettes, Elle n'augmente pas uniquement par l'augmentation de la base fiscale qui résulte de la loi.

Un travail important a été fait sur la redevance d'occupation du domaine public. Une partie de la somme est pérenne l'autre non puisqu'il y a eu rétroactivité sur 3 années.

L'augmentation de la contribution des autres communes aux frais de l'école, notamment celle d'Eragny sur Epte, est aussi significative. Cette contribution passe de 26 252,00 € à 39 929,00 €. L'idée est de se rapprocher d'une contribution telle qu'elle serait dans une gestion commune.

Ce qui n'est pas pérenne :

La contribution à la cantine à 1 € de 2024 en retard reçu en 2025 pour 43 118 €

Un retour exceptionnel sur des impôts de 117 480 € dont nous n'avons pas les justificatifs.

Des remboursements d'assurance sur sinistres pour environ 63 000 €. Ces remboursements ont un effet positif sur la section de fonctionnement mais les sinistres conduisent à des dépenses en section d'investissement.

Soit un total **223 598 €**

Impact des mesures décidées en 2020

Puisque nous sommes à la fin d'une mandature dont les débuts ont été marqués par des mesures de redressement il est bien d'en mesurer les effets sur les 6 années 2020 -2025

Le rétablissement des taux sur la fiscalité communale a permis environ 905 000 euros de recettes complémentaires

La renégociation de la convention scolaire avec la collectivité d'Eragny-Sur Epte a permis environ 25 000 € de contribution supplémentaire et une prise en charge de la restauration pour environ 62 000 € en plus.

La limitation des indemnités des élus a permis une économie de 100 000 €

La diminution des subventions aux associations représente 300 000 €

Soit environ 1 392 000 €.au total

Ces changements ont été accompagnés d'un suivi rigoureux des dépenses et par la recherche de recettes complémentaires

Conclusion : La capacité de financement en fonctionnement de la commune est d'environ 3 175 000 € si les dotations de l'état restent constantes. Ce niveau permet d'alimenter la section d'investissement d'environ 140 000 € par les amortissements et de garder un report suffisant. Ce report il est préférable de l'isoler dans le budget adopté par le conseil.

Commentaires sur la section d'investissement

Le report de l'année 2025 vers l'année 2026 dans la section d'investissement est en baisse. La section d'investissement possédait une capacité de financement importante. **Nous avons pu l'utiliser** grâce à la bonne réalisation du budget dans la section de fonctionnement car nous avons constaté au fil de l'année la croissance d'un excédent permettant de constituer les réserves de fin d'année.

La dotation attendue en FCTVA investissement a permis le remboursement exceptionnel de l'emprunt TVA des travaux sur le site Saint-Victor. Le montant des investissements se monte à **375 283,66 €** vous en avez la liste dans le CFU.

La gestion de la section des investissements se fait par projet en y intégrant les subventions possibles, puis accordées Ceci définit la part qui reste à charge de la collectivité et donc les possibilités.

Sur les travaux de l'église des subventions restent à recevoir en 2026. Il y a toujours un décalage entre le paiement des factures et la réception des subventions accordées.

Lors de la conception du budget nous avons intégré la vente de VIVCO. Celle-ci est en cours de réalisation, la promesse de vente a été signée. Cette vente alimentera les recettes de la section des investissements en 2026.

La gestion de la section des investissements se fait par projet en y intégrant les subventions possibles, puis accordées Ceci définit la part qui reste à charge et donc les possibilités

Les commentaires suivants ont été faits à la suite de cette présentation :

Madame Mortecrette déplore que nous n'ayons pas le justificatif de la recette de 117 000 euros reçue en fin d'année. M. le Maire lui précise que Mme LEDRU n'a pas pu nous fournir l'explication lorsque nous l'avons rencontrée. Elle pense que cette recette est peut-être liée à une augmentation des bases et serait dans ce cas pérenne mais elle a précisé qu'elle n'en avait pas la certitude.

M. Thibaut conteste le fait que les taux d'imposition aient été baissés en 2014 à son arrivée. M. Fouque lui précise que la nouvelle majorité a rétabli en 2020 les taux au niveau qu'ils étaient en 2013, en prenant en compte la part communauté de communes, et ces chiffres sont ceux qui sont consultables dans tous les documents officiels. M. Thibaut pense que s'il y a eu une diminution celle-ci serait due à une demande de la communauté de commune.

M. le Maire précise que c'est le conseil municipal qui est l'assemblée délibérante sur le sujet. Il ajoute que sans augmentation des impôts en 2020 la commune ne pouvait plus faire face à ses obligations, rappelant un Courriel adressé par **Madame Ledru** percepteur à **M. Thibaut** en **Mai 2020** :

« **M. Thibaut,**

Je souhaite vous alerter sur le niveau de la trésorerie de votre commune, nous ne pouvons pas à l'heure d'aujourd'hui payer les salaires il vous manque 28230 euros et nous avons en plus un bordereau de mandats de 13701 euros en attente de comptabilisation, les charges n'ont pas encore été mandatées. Il faut absolument réduire les charges de fonctionnement de votre commune sinon vous courrez à la catastrophe. A ce sujet pourriez-vous me fournir la délibération qui prévoit l'achat des chèques Cdhoc pour un montant de 6950 euros »

Ce courriel prouve que les caisses étaient vides à l'arrivée de la nouvelle municipalité en juillet 2020. et qu'on pourrait se poser des questions quant à l'achat de chèques Cdhoc sans délibération.

Mme Mortecrette émet des doutes sur le fait que la commune était sans trésorerie. Elle fait remarquer que les promesses n'ont pas été tenues. Il lui est répondu que la priorité a été de rétablir les finances de la commune notamment sur le site Saint Victor où 450 000 euros ont dû être investis pour mettre le site aux normes.

M. Thibaut indique que lui avait un devis de 57 000 euros pour faire des travaux par la STPEE concernant l'électricité.

M. le Maire indique à l'assemblée que le réseau d'eau courrait à même le sol et que le réseau électrique était fixé dans les arbres. Il précise par ailleurs qu'aucun compteur n'était installé que ce soit pour l'eau ou pour l'électricité ce qui entraînait la facturation de toutes les dépenses à la collectivité.

M. Fouque fait remarquer que les profits dégagés par l'opération étaient censés servir à aménager le site parlant de 1 000 000 euros. Il ajoute que la municipalité précédente avait indiqué en conseil municipal que les branchements seraient effectués avant fin 2019.

M. Thibaut conteste les propos tenus ci-dessus indiquant que les fonds de Saint Victor ont servi à éponger une partie du déficit de la Zone de Frier lors de son transfert à la CCPB. Il relate des entretiens qu'il dit avoir eu avec la préfecture permettant de combler le déficit de l'un par les excédents de l'autre. Il termine son exposé en indiquant que tout cela a conduit à un excédent de 450 000 euros à la fin de son mandat.

M. le Maire réitère une nouvelle fois qu'il s'agit de 450 000 euros cumulés fonctionnement et investissement puisqu'on ne pouvait plus faire face aux dépenses, les sommes affectées aux investissements ne pouvant pas être utilisées par le fonctionnement.

M. Fouque ajoute que depuis plusieurs exercices les dépenses de fonctionnement de la commune étaient supérieures aux recettes et que la nouvelle municipalité a dû procéder à un rééquilibrage pour retrouver des marges de manœuvre. Les différentes mesures prises, en juillet 2020, ont permis de dégager 1 392 000 euros répartis sur la hausse des impôts, la baisse des subventions aux associations, la renégociation des conventions avec Eragny et la minoration des indemnités des élus.

Mme Mortecrette indique que ces gains ont été faits en supprimant certains services à la population.

Il lui est répondu que c'était la seule manière d'éviter la mise sous tutelle de la commune, puis nous avons mis en place un vaste programme visant à diminuer toutes les dépenses notamment par l'isolation des bâtiments et les gains sur le gaz et l'électricité. Le dernier programme LED lancé sur l'éclairage public continuera à bénéficier à la future équipe municipale. Enfin comme nous l'avons annoncé la signature de la vente du magasin Viveco contribuera à donner aussi des marges de manœuvre pour le futur. **M. le Maire** précise que tous ces éléments contribuent à laisser aux futurs élus une situation saine. **Nous estimons aujourd'hui que la commune est en capacité de supporter un budget de fonctionnement de 3 175 000 euros maximum. Au-delà nous pensons que la commune vivrait au-dessus de ses moyens et retomberait dans ses travers passés.**

M. Fouque fait le point sur la section investissements où nous avons réalisé principalement les travaux d'éclairage public pour la 1^{ère} tranche, le columbarium au cimetière, l'éclairage du terrain d'entraînement du stade, le pignon de l'église, et différents matériels au service technique dont notamment un tracteur tondeuse et une nouvelle saleuse. Chaque fois nous avons veillé à optimiser la recherche de subventions pour que le reste à charge pour la commune soit le plus faible possible.

Suite à une demande de **M. Hautemer** lors de l'atelier finance **M. le Maire** indique que l'endettement par habitant est de **312 Euros**. Il précise pour comparaison que le chiffre, au niveau national, pour les communes de 2000 à 3500 habitants est de **410 Euros** et que tout confondu la moyenne nationale est de **603 Euros**.

Mr le Maire se retire avant de procéder au vote du CFU. La présidence est assurée par **Mme Mortecrette** doyenne du conseil.

Le CFU est adopté à la majorité, 2 abstentions (M. Bouteilla et Mme Deneufbourg) et 3 contre (M. Thibaut, Mme Mortecrette et M. Hautemer.).

2.3 3. Restes à réaliser section d'investissement

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à engager, mandater et liquider les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent

Cette autorisation doit préciser le montant plafond et l'affectation des crédits.

Le montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2025 (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts ») s'élève à 861 522 €.

Conformément aux textes applicables le plafond maximum est fixé à 25%, soit 215 380 €.

Les besoins pour la Commune en dépenses d'investissement se limitent à 42 000 € répartis entre le compte 21314 pour 12 000 € (Église), le compte 21316 pour 10 000 € (caveaux) et le compte 2188 pour 20 000 € (imprévus).

Délibération adoptée à l'unanimité

2.4 4. Admission en non-valeur

Monsieur le Trésorier de Méru informe la Commune que des créances sont irrécouvrables. Les redevables sont insolvables ou introuvables malgré les recherches.

Par conséquent, il demande l'admission en non-valeur pour un montant de 432.80 €.

Délibération adoptée à l'unanimité

3. Affaires générales

3.1 5. Diagnostic, études, maîtrise d'œuvre et travaux tribunes du stade

Monsieur le Maire rappelle que suite à son arrêté de mise en sécurité d'urgence en date du 22 avril 2025 et au PV du Bureau de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises en date du 22 mai 2025, les tribunes du stade de football ont été fermées. Une étude s'est révélée nécessaire pour pouvoir évaluer et engager les travaux. Lors du Conseil Municipal du 25 septembre 2025, l'Assemblée délibérante a donc approuvé le lancement d'un diagnostic structurel préalable sur le complexe de football. Ce diagnostic a été confié à la Société SKY INGENIERIE.

Cette société est aussi en mesure de nous proposer une mission de maîtrise d'œuvre complète qui nous permet un accompagnement via différentes phases jusqu'au suivi des travaux :

1. Avant-projet
2. DCE (Dossier de consultation des entreprises)
3. ACT (consultation des entreprises)
4. Suivi des travaux en pourcentage par tranche de travaux (8%)

À ce jour, la société SKY INGENIERIE nous a fait la proposition la plus complète rapport qualité/prix à 175 000 euros HT.

Ainsi, nous vous demandons de bien vouloir approuver la proposition référencée « devis S25-05-236 » du 30/01/2026 annexée au présent acte.

M. le Maire précise que le but est de lancer l'opération sans perdre de temps pour assurer la continuité. Il précise que La DGS a déjà commencé à effectuer le plan de financement et fait la recherche des subventions qui pourraient être obtenues.

M. Thibaut précise qu'il est totalement d'accord avec la proposition.

Délibération adoptée à l'unanimité

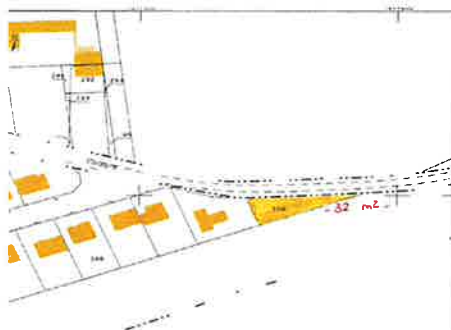
3.2 6. Cession de la parcelle AH n°258

Madame PITTE Adeline a fait une demande en date du 26 janvier 2026 pour acquérir la parcelle cadastrée AH n°243 sise 46, rue Benoît FRACHON d'une contenance de 325 M2.

Les Domaines ont évalué cette parcelle à une valeur vénale de 120 euros le 27 janvier 2026.

Madame PITTE et la Commune se sont accordées sur la chose et sur le prix et négocié la parcelle à 120 euros.

Il est convenu que l'acquéreur prendra à sa charge tous les frais inhérents à cette vente ou nécessités par elle (bornage, notaire ou autres).



Délibération adoptée à l'unanimité

4. Affaires culturelles

4.1 7. « Désherbage » des collections de la Bibliothèque

La bibliothèque est amenée régulièrement à effectuer un état des lieux des collections. L'objectif étant de proposer au public des collections attractives, pertinentes et actualisées. Cette opération, indispensable à la bonne gestion des fonds est appelée « désherbage ».

Les documents retirés des collections sont désaffectés des inventaires, ils peuvent ensuite être licitement détruits ou aliénés. Une liste de ces documents qui ne font plus partie des collections de la bibliothèque sera établie chaque année. Les ouvrages qui présentent un état physique correct, mais un contenu dépassé, ou qui ne correspondent plus à la demande des usagers de la bibliothèque, ou qui sont présents en multiples exemplaires, peuvent être mis en vente aux particuliers par la Commune à l'occasion d'une manifestation communale.

Ces documents n'ont plus de valeur marchande et leur mise en vente ne constitue donc pas une concurrence avec le marché du neuf, ni même de l'occasion.

Tous les documents dans une bibliothèque appartiennent au domaine public, le Conseil Municipal doit donc autoriser cette procédure.

Délibération adoptée à l'unanimité

4.2 8. Adhésion à la Charte des collections du réseau BIBLIO'BRAY

La Communauté de Communes du Pays de Bray propose une Charte à destination des bibliothèques du territoire afin de s'accorder sur la politique documentaire du réseau.
Elle sert aux bibliothécaires afin d'uniformiser les pratiques de la politique documentaire et notamment l'actualisation des fonds.
Elle s'appuie sur le Contrat Territoire Lecture (CTL) signé en 2023 et le schéma intercommunal de la lecture publique validé en 2024.

Délibération adoptée à l'unanimité

4.3 9. Adhésion à la Charte du Bénévole du réseau BIBLIO'BRAY

La Communauté de Communes du Pays de Bray dans le cadre de la mise en réseau propose une Charte à destination des bibliothèques du territoire afin de formaliser et définir le rôle et la place des bénévoles.

Délibération adoptée à l'unanimité

4.4 10. Convention en faveur du développement de la lecture pour les résidents de la MECS « la clé des champs »

La bibliothèque de Sérifontaine développe des actions en faveur de la lecture auprès des résidents de la Maison Éducative à Caractère Social (MECS) « La Clé des Champs » basée à Montjavoult et il y a lieu d'adopter une convention autorisant la bibliothèque à intervenir auprès de cet établissement.

Délibération adoptée à l'unanimité

Questions diverses

M. Le maire indique que la première tranche de l'éclairage public sera terminée fin Février et que d'ores et déjà nous avons avancé sur la 2ème tranche avec le SE60 afin que celle-ci puisse être réalisée fin 2026. Restera à effectuer la 3ème tranche.

L'éclairage du stade d'entraînement de football est opérationnel en LED et va permettre lui aussi de substantielles économies.

Dans l'église nous avons effectué la remise en état de la partie du plafond dont le plâtre était effondré.

Nous avons reçu des associations pour nous conseiller sur la remise en état des murs du parc Jacques Duclos coté D915 afin de conserver leur apparence historique puisqu'il s'agit là aussi d'éléments du patrimoine local.

La séance est levée à 21 h 39 mn

Le Maire,

Pascal AUGER
P.O.

